



Rapport du Commissaire aux comptes

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Comité s'est vu présenter les rapports du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes ainsi que le document sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes.¹
2. Le Comité s'est félicité de la grande qualité des rapports et a salué le travail du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes. Il a en outre félicité le Secrétariat d'avoir obtenu une opinion sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il a salué les progrès accomplis dans le renforcement des systèmes de contrôle interne et a appuyé la fixation par le Secrétariat de 10 grandes priorités en matière de vérification et les mesures prises jusqu'à présent.
3. Le Comité s'est dit préoccupé par le faible taux de mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes et a encouragé le Secrétariat à y répondre en temps voulu. En réponse, le Secrétariat a assuré le Comité que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues des vérifications étaient suivis de près. À titre d'exemple, le Secrétariat a expliqué qu'un indicateur avait été inclus parmi les indicateurs clefs de performance établis au niveau des pays pour améliorer les résultats de l'Organisation dans ce domaine. Des informations sur ces indicateurs ont été fournies sur le portail des États Membres.
4. Le Comité a également souligné les problèmes détectés par le Commissaire aux comptes dans certains bureaux de pays en Afrique, notamment des faiblesses dans les contrôles financiers, des insuffisances en ressources humaines et des lacunes dans l'exécution des activités, et il a invité le Secrétariat à remédier aux problèmes identifiés. Dans le même temps, le Comité s'est félicité des

¹ Documents A77/22, A77/23 et A77/24, respectivement.

informations fournies par le Bureau des services de contrôle interne sur le traitement des allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels lors de la dixième flambée de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo.

5. En ce qui concerne l'augmentation du nombre d'allégations d'inconduite, le Comité a reconnu que celle-ci pouvait être liée à l'entrée en vigueur de nouvelles politiques, au renforcement du Bureau des services de contrôle interne ainsi qu'à la diffusion de messages forts visant à encourager le signalement des cas d'inconduite. Il s'est à nouveau déclaré favorable à la mise en œuvre des recommandations issues de la vérification intérieure des comptes énumérées dans le rapport pour répondre à ces allégations et a exhorté le Secrétariat à continuer de pourvoir des postes essentiels actuellement vacants.

6. Le Comité s'est dit préoccupé par la sécurité des informations stockées électroniquement, et a demandé au Secrétariat de fournir une réponse détaillée sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations concernant la participation actuelle de tiers au système d'information de l'OMS formulées lors de sa quarante et unième réunion.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

7. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A77/19 et A77/20, et d'adopter le projet de décision suivant :

La Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée de la Santé,¹ et ayant pris note du rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé,²

A décidé d'accepter le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée de la Santé.

8. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

a) d'améliorer les mesures qu'il prend pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes en temps opportun et de continuer à se préoccuper des éléments récurrents constatés lors des vérifications ;

b) de continuer à donner la priorité à la résolution des cas restants liés aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo lors de la dixième flambée de maladie à virus Ebola, y compris en prenant toutes les mesures administratives et disciplinaires nécessaires ;

c) de continuer à mettre en œuvre un plan durable à long terme pour s'assurer que les enquêtes sont menées à bien dans les délais appropriés, notamment en remédiant au manque de personnel le plus rapidement possible ;

d) d'améliorer la résolution des incidents liés à la cybersécurité et plus largement à la sécurité.

= = =

¹ Document A77/22.

² Document A77/39.